



Conférence d'examen de Durban
APRES-MIDI

RC/09/13
24 avril 2009

LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN CLÔT SES TRAVAUX

Nous pouvons repartir avec le sens du devoir accompli, conclut la Haut-Commissaire aux droits de l'homme

La Conférence d'examen de Durban a clos, cet après-midi, ses travaux consacrés à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à l'issue de la Conférence mondiale contre le racisme tenue à Durban en 2001. Elle entend des déclarations de clôture, des interventions concernant l'adoption du Document final, ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales.

Dans sa déclaration de clôture, le Président de la Conférence d'examen, M. Amos Wako, a souligné qu'en adoptant son document final bien avant sa conclusion, la Conférence a envoyé un message clair à tous les sceptiques quant au fait que le monde reste uni dans sa lutte contre le racisme. Il a lancé un appel fort aux quelques États qui ont décidé de ne pas participer à cette Conférence d'examen afin qu'il rejoignent le reste des membres de la communauté internationale dans la marche vers un monde exempt de toute trace de racisme. Il découle clairement des innombrables déclarations prononcées durant cette Conférence que si certaines mesures importantes ont été prises dans différentes parties du monde pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, beaucoup reste à faire. En effet, le nombre de victimes de ces fléaux ne cesse d'augmenter, a-t-il souligné.

Pour sa part, la Secrétaire générale de la Conférence d'examen et Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Navy Pillay, a salué la célébration de tolérance et de dignité pour tous qu'a été la Conférence d'examen. Nous pouvons repartir avec le sens du devoir accompli, a-t-elle estimé. Elle a souligné que le Document final adopté par la Conférence réaffirme que la liberté d'expression est essentielle et qu'elle est compatible avec le respect des religions. Elle a ajouté que, dans le contexte actuel, la pauvreté continuera de constituer un handicap dans la lutte contre le racisme.

Le Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), l'Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), le Chili (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), l'Inde (au nom du Groupe asiatique), la Suède (au nom de 22 pays européens), la Fédération de Russie, ainsi que la Suisse en tant que pays hôte ont également fait des déclarations de clôture.

En outre, les représentants du Brésil, de Singapour, du Mexique, du Gabon et du Royaume-Uni ont fait des déclarations s'agissant de l'adoption du Document final adopté mardi dernier par la Conférence.

La Conférence d'examen a adopté ad referendum son rapport tel que présenté par l'Ambassadeur de Cuba en tant que Rapporteur général de la Conférence. Elle a par ailleurs adopté une résolution intitulée «pouvoirs des représentants à la Conférence», qui figure dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs publié dans le document A/CONF/211/7, étant entendu qu'y seront adjointes les informations fournies cet après-midi par le Président de la Conférence, M. Amos Wako, précisant que la Conférence avait reçu, le 22 avril 2009, une communication de la République tchèque indiquant que ce pays se retirait de la Conférence à compter du mardi 21 avril et précisant également qu'une communication avait été reçue le 23 avril 2009 du Gouvernement de l'Italie indiquant que ce pays ne participait pas à la Conférence d'examen.

La Conférence a en outre entendu plusieurs organisations non gouvernementales qui, tout en se félicitant de l'adoption du document final de la Conférence d'examen, en ont identifié certaines lacunes. Il a ainsi été affirmé que le document final ne reconnaît pas de manière adéquate l'importance de l'éducation et ne traite pas suffisamment des discriminations dont souffrent, dans le système éducatif, certains groupes de populations. Plusieurs ONG ont insisté pour que davantage d'attention soit accordée aux droits des peuples autochtones. Le Document final qui a été adopté mardi comporte quelques lacunes, mais il n'en constitue pas moins une bonne base pour une action multilatérale contre le racisme et les discriminations, a-t-il été estimé.

Un communiqué final rendant compte des travaux de la Conférence et rappelant les principaux éléments du Document final de la Conférence d'examen sera publié ultérieurement aujourd'hui.

Adoption du rapport de la Conférence d'examen de Durban

M. JUAN ANTONIO FERNÁNDEZ PALACIOS (Cuba), Rapporteur pour la Conférence, a présenté le projet de rapport A/CONF.211/L.1, précisant qu'il s'agit d'une version incomplète. Il a ajouté que, conformément à la pratique, le rapport sera adopté *ad referendum*. Il a précisé que les délégations disposeront de quinze jours pour informer le Rapporteur de toute modification. Il a ensuite félicité le Secrétariat et toutes les délégations pour cette semaine de travaux intensifs. Au bout du compte, c'est l'engagement collectif des participants qui a vaincu, a-t-il conclu.

Déclarations concernant l'adoption du Document final

M. EDSON SANTOS (Brésil) a jugé à la fois équilibré et fort le Document final adopté par la Conférence d'examen. Ce Document final accorde une place centrale à la personne victime de racisme, avant les politiques et avant les religions, a-t-il souligné. Il a en outre fait observer que ce document est équilibré car il ne singularise aucun pays et souligne les tragédies du passé; il condamne l'islamophobie, l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance. C'est le système multilatéral qui est le grand gagnant de cette Conférence, a poursuivi le représentant brésilien. Ceux qui n'étaient pas ici ont refusé de débattre, ont refusé le dialogue et ont refusé de renforcer la cause commune de la lutte contre le racisme, a-t-il regretté. Il y a quelques mois, le résultat auquel nous sommes parvenus était une mission impossible; aujourd'hui, c'est une mission accomplie, a conclu le représentant brésilien.

M. TAN YORK CHOR (Singapour) a estimé qu'avec l'adoption de ce Document final, les participants à la Conférence ont prouvé qu'ils avaient la volonté politique de dépasser les considérations politiques. Il a fait remarquer que s'ils avaient été incapables de s'accorder sur un texte, les participants auraient envoyé un signal négatif, en particulier aux victimes de racisme. Il a remercié tous les groupes et toutes les délégations pour leur flexibilité, sans laquelle aucun résultat n'aurait pu être obtenu. En adoptant ce texte, nous avons montré que nous pouvons être unis contre le racisme, la discrimination raciale la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, a-t-il conclu.

MME PERLA BUSTAMANTE (Mexique) a estimé que la Conférence de 2001 avait donné une impulsion décisive à la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Si l'on peut se féliciter des résultats obtenus, il n'en reste pas moins qu'il reste beaucoup à faire dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Face aux sceptiques et face à ceux qui ont choisi de ne pas participer, et face aux provocations qui se sont produites tant dans cette salle qu'à l'extérieur de celle-ci, le Mexique est confiant dans le fait que l'objectif de combattre la discrimination raciale mérite la multiplication des efforts entrepris. Sa délégation est satisfaite d'avoir contribué à la conclusion satisfaisante des travaux.

M. GUY BLAISE NAMBO-WEZET (Gabon) a estimé que la Conférence d'examen a envoyé un message fort à la communauté internationale. Il a fait remarquer que l'esprit d'ouverture et de solidarité qui a prévalu tout au long des négociations témoigne du sérieux avec lequel cette

question est abordée. L'élan de solidarité amorcé par la communauté internationale ne doit plus être ralenti ou stoppé, a-t-il averti. Il a souligné que la Conférence d'examen reconnaît avec une profonde préoccupation que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée persistent malheureusement de nos jours. Elle demande aux États de ne pas avoir recours au profilage fondé sur les bases raciales, ethniques ou religieuses, a-t-il précisé. Le représentant gabonais a fait observer que le Document final réaffirme l'unicité de la famille humaine, riche dans sa diversité, et considère que toute propagation d'idées reposant sur la notion de supériorité raciale et l'incitation à la discrimination doivent être érigées en infraction réprimée par la loi. Il a indiqué que son pays entend renforcer ses lois et règlements en faveur d'une lutte plus accrue contre le racisme et la discrimination. L'histoire retiendra que la Conférence d'examen de Durban a eu le mérite de faire prendre davantage conscience à la communauté internationale de la nécessité d'éradiquer tous ces fléaux qui entravent la cohésion sociale, a-t-il conclu.

M. PETER GOODERHAM (Royaume-Uni) a souligné que son pays soutient le document de la Conférence d'examen étant entendu qu'il s'agit d'un document générique qui ne singularise aucun pays ou région et s'applique de manière égale à tous les États. S'agissant des références aux populations autochtones qui sont faites dans le Document final, le Royaume-Uni souhaite réitérer qu'il ne reconnaît pas le concept de droits de l'homme collectifs en droit international, en dehors du droit à l'autodétermination. Le Royaume-Uni considère que les peuples autochtones ont droit à la pleine protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en droit international, de la même façon que tous les autres individus étant donné que les droits de l'homme sont universels et égaux pour tous.

Déclarations de clôture

M. ZAMIR AKRAM (Pakistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a souligné que si des divergences existaient au sein de la communauté internationale, le fait d'être parvenu au consensus démontrait cependant une volonté commune de lutter contre le racisme. Pour M. Akram, la Déclaration finale est un «document historique». Il apporte une contribution importante en identifiant de nouvelles formes de discrimination, tels que le profilage négatif en fonction des croyances ou de la religion. Il a souligné que l'OCI avait fait preuve d'une retenue exemplaire et fait des sacrifices significatifs pour permettre l'adoption du texte. Il est donc d'autant plus regrettable qu'un petit nombre d'États aient décidé de se dissocier du processus. L'engagement plutôt que le retrait est le meilleur moyen de faire avancer les choses, estime encore le représentant de l'OCI. La souplesse de l'Organisation de la Conférence islamique ne signifie toutefois pas qu'elle ait renoncé à ses convictions. L'OCI demeure en effet sérieusement préoccupée par les tentatives de stigmatiser et de dénigrer les musulmans. Pour elle, la diffamation de l'islam et de ses fidèles, sous couvert de liberté d'expression, constitue une nouvelle forme contemporaine de discrimination, d'intolérance et de xénophobie.

MME GLAUDINE J. MTSALI (Afrique du Sud, au nom du Groupe africain) a remercié tous les participants et toutes les parties qui ont accepté de faire des concessions significatives pour faire de cette Conférence un succès. Elle a souligné que cette Conférence a réaffirmé la validité de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en tant que plateforme pour la lutte contre le racisme. La Conférence a attiré l'attention sur de nombreuses questions, comme les manifestations contemporaines de racisme, l'incitation à la haine religieuse, la nécessité de respecter les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et l'importance de reconnaître certaines limites à la liberté d'expression en conformité avec le droit international dans le domaine des droits de l'homme. Cette Conférence a également demandé que soient explorées les possibilités de renforcer les mécanismes de lutte contre le racisme, a précisé la représentante sud-africaine. Elle a félicité les parties qui sont restées engagées dans le processus et se sont associées au Document final. À l'inverse, elle a exprimé ses préoccupations face au retrait et l'absence de certaines délégations. La déléguée a aussi déploré la manière dont certaines parties se sont opposées à la déclaration d'un Chef d'État souverain. Elle a également estimé que les mesures de sécurité ont été inadéquates et a demandé que ce problème soit réglé à l'avenir. Enfin, elle a souligné que la Conférence n'est qu'une étape d'un processus continu auquel tous devraient s'associer.

M. JUAN ANTONIO FERNÁNDEZ PALACIOS (Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés) a rappelé que dès le début, ce processus d'examen de Durban avait été exposé à des oppositions, des divisions, des contradictions et des difficultés. Il n'a pas été aisé de mener à bien ce long voyage, mais on y est parvenu grâce à notre volonté collective et grâce à la souplesse de nombreux pays, y compris plusieurs membres du Mouvement des pays non alignés, qui ont consenti d'importants sacrifices pour parvenir à un résultat consensuel de cette Conférence - une Conférence à laquelle la regrettable décision d'un petit nombre de pays de ne pas participer ne saurait faire de l'ombre. La fin du processus d'examen de Durban ne signifie pas la fin de nos efforts collectifs pour lutter contre le racisme et la discrimination, a souligné en conclusion le représentant des pays non alignés.

M. CARLOS PORTALES (Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) a souligné que le processus résultant de Durban n'était pas une voie facile mais qu'au bout du chemin, l'intérêt collectif avait prévalu. Le Groupe a toujours maintenu un esprit constructif, étant convaincu de la nécessité de renforcer ensemble les efforts entrepris. Il souhaite envoyer un message d'espérance aux victimes du racisme et de la discrimination raciale. Certes, le Document final, tout équilibré qu'il soit, aurait gagné à être plus ambitieux, a-t-il reconnu. Mais il témoigne de ce qu'il est possible de réaliser en œuvrant de manière collective à la défense des droits de l'homme de chaque personne. L'orateur a rendu enfin un hommage appuyé à M. Youri Boychenko pour son action de bons offices qui a permis de concilier des points de vue parfois éloignés.

M. ACHAMKULANGARE GOPINATHAN (Inde, au nom du Groupe des pays d'Asie) a remercié tous les participants pour les efforts qu'ils ont consentis et qui ont permis de conclure cette Conférence avec succès. Il a tout particulièrement salué l'engagement personnel et la contribution de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Il a souligné que cette Conférence n'aurait pu être un succès sans les efforts inlassables du Secrétariat qui veillait à son bon fonctionnement. Il a salué la participation constructive de tous les États membres qui sont restés engagés dans ce processus jusqu'à la fin. Enfin, le représentant des pays d'Asie a souligné la participation de la société civile, qui a enrichie les travaux de la Conférence.

M. HANS DAHLGREN (Suède, au nom de 22 pays) a regretté que certaines délégations aient utilisé cette Conférence d'examen comme plateforme pour promouvoir des agendas qui ne sont pas conformes à l'esprit et aux objectifs de cette Conférence. En même temps, nous reconnaissons que la lutte contre le racisme est une cause trop importante pour laisser une poignée de déclarations extrêmes et inacceptables la prendre en otage ou la faire dérailler. Le Document final adopté par cette Conférence d'examen constitue une évolution positive dans le travail mené par les Nations Unies en matière de lutte contre le racisme, a conclu le représentant suédois.

M. VALERY LOSHCHININ (Fédération de Russie) a souligné que si certains pays n'avaient pu assister à la Conférence, la porte leur restait ouverte, ainsi que la possibilité de s'associer à ses conclusions. Tout en exprimant ses remerciements pour la reconnaissance adressée à son pays et à son représentant, M. Youri Boychenko, qui a mené les discussions dans l'étape préparatoire, M. Loshchinin a souligné qu'un tel résultat n'aurait pu être obtenu sans la collaboration de nombreuses délégations et sans leur sens du compromis. Il en a notamment cité les pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les groupes africain et arabe, ainsi que l'Union européenne, la Norvège et le pays hôte, la Suisse. Il a souligné l'apport de la délégation de Palestine et s'est excusé de ne pas avoir cité tous ceux qui auraient mérité de l'être.

M. DANTE MARTINELLI (Suisse) a considéré que les participants peuvent être satisfaits du résultat de cette Conférence d'examen. Il a fait remarquer que les participants ont adopté un texte de compromis qui permettra de progresser dans la lutte contre le racisme. Il s'est félicité que ce Document final comprenne des avancées par rapport à 2001, en exigeant notamment que la lutte contre le terrorisme respecte les droits humains et que les États protègent les employés de maison migrants. Il est positif, a-t-il poursuivi, que ce document souligne le rôle essentiel de la liberté d'expression, de la démocratie, des réseaux d'information, de l'éducation aux droits humains et d'un système judiciaire compétent, indépendant et impartial. Le représentant suisse a estimé essentiel que la communauté internationale, dans sa très large majorité, ait pu se mettre d'accord sur la manière d'aborder

des questions tels que les génocides, l'Holocauste, les tragédies du passé, le colonialisme, l'esclavage, la liberté d'expression et les limites à celle-ci, les travailleurs migrants et la discrimination à l'égard des femmes. Toutes ces questions sont aussi de véritables enjeux de société, des enjeux sensibles dans le dialogue entre nos civilisations, a-t-il fait remarquer, notant que des bases solides sont ainsi jetées pour le travail de mise en œuvre qui reste à effectuer. M. Martinelli a, enfin, estimé que ce compromis est une victoire des modérés et du droit international.

MME NAVI PILLAY, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a souligné que malgré les craintes exprimées avant sa tenue, la Conférence d'examen a montré ce qu'elle était vraiment, à savoir une célébration de tolérance et de dignité pour tous. Nous pouvons repartir avec le sens du devoir accompli, a-t-elle estimé. Une telle détermination et une telle expérience seront le fondement de l'action à entreprendre: la dure tâche de concrétiser nos engagements et l'impératif de gommer la honte qu'est le racisme. C'est la raison pour laquelle les États membres ont, avec sagesse et générosité, choisi de rejeter les prises de position qui divisent. Dans le contexte actuel de pauvreté et d'exclusion, la pauvreté continuera de constituer un handicap dans la lutte antiraciste, a-t-elle averti.

Évoquant le Document final, la Haut-Commissaire a constaté qu'il s'agissait d'un texte équilibré. Il traduit un certain nombre d'acquis importants: il donne une nouvelle vie aux engagements pris en 2001 à Durban. Il exhorte les États à prévenir la discrimination, en particulier vis-à-vis des migrants et des minorités. Il réaffirme que la liberté d'expression est centrale et qu'elle est compatible avec l'interdiction de l'incitation à la haine, réconciliant ainsi deux principes également fondamentaux du droit humanitaire international. C'est un tremplin pour un nouveau départ. Les pays ayant choisi de rester absents se doivent maintenant d'examiner ce texte en l'évaluant sur ses mérites et sa substance. Et Mme Pillay ne perd pas espoir de les voir réintégrer le processus auquel certains avaient d'ailleurs participé avant l'ouverture de la Conférence. L'ampleur de la tâche devrait nous inciter tous à nous rassembler pour agir ensemble pour un monde meilleur, a-t-elle ajouté avant de conclure: «Vous avez réussi à trouver un dénominateur commun».

M. AMOS WAKO, Président de la Conférence d'examen de Durban, a déclaré que la Conférence atteint aujourd'hui la fin de ce qui restera comme une semaine marquante, durant laquelle la communauté internationale a fait un nouveau pas concret sur la voie de la promotion du combat mondial contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous sommes parvenus, au deuxième jour de la Conférence, à adopter par consensus un document majeur qui, avec la Déclaration et le Programme d'action de Durban, va nous guider pour mieux appliquer des stratégies destinées à protéger les victimes actuelles et futures de ces fléaux. En adoptant ce Document final bien avant la conclusion de la Conférence, a poursuivi M. Wako, nous avons envoyé un message clair à tous les sceptiques quant au fait que le monde reste uni dans sa lutte contre le racisme.

L'adoption de ce Document final soigneusement équilibré témoigne de la vertu de l'engagement constructif alors que nous poursuivons le chemin vers l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance, a fait observer le Président de la Conférence. Aussi, a-t-il lancé un appel fort aux quelques États Membres qui ont décidé de ne pas participer à cette Conférence d'examen afin qu'il rejoignent le reste des membres de la communauté internationale dans la marche vers un monde exempt de toute trace de racisme.

Rappelant que cette Conférence d'examen a permis d'entendre d'innombrables déclarations, M. Wako a relevé qu'il découle clairement de ces interventions que si certaines mesures importantes ont été prises dans différentes parties du monde pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, beaucoup reste encore à faire. En effet, le nombre de victimes de ces fléaux ne cesse d'augmenter; on assiste à une inquiétante apparition de nouveaux phénomènes racistes en plusieurs parties du monde et même à une négation de l'existence même du problème dans d'autres. En conclusion, le Président de la Conférence d'examen a souhaité plein succès à la communauté internationale dans son combat contre le racisme.

Dernières interventions d'organisations non gouvernementales

M. DANIEL SILVA BENTO TEIXEIRA (*Centro de Estudos das relaces do Trabalho e Desigualdades*) s'est dit très satisfait par le discours prononcé par le Ministre brésilien Edson Santos devant cette Conférence. Nous traversons une période de crise économique mondiale et tous les pronostics sont au moins pessimistes, quand ils ne sont pas tragiques, a ajouté le représentant. Aussi, s'est-il inquiété de l'impact de cette crise sur les minorités ethniques. Il a en outre déploré le peu d'avancée réalisée en matière de lutte contre la violence politique à l'encontre des jeunes afro-descendants et autochtones dans les périphéries urbaines; chaque jour, dans les grandes villes, un nombre sans cesse croissant de jeunes sont assassinés par la police. Le représentant a par ailleurs déploré la croissance de l'intolérance contre les religions afro-brésiliennes depuis 2001.

M. PATRICE GALLAUD (*Organisation mondiale du mouvement Scout*) a demandé que dans un souci d'éducation pour tous, le Programme international d'éducation aux droits de l'homme ainsi que les programmes nationaux ne soient plus limités aux seuls élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Son organisation souhaite qu'ils impliquent aussi l'éducation préscolaire dès les plus jeune âge, ainsi que les universités, tout en renforçant leur rôle dans la formation des enseignants et dans l'élaboration de ces programmes relatifs aux droits de la personne humaine. Il a souligné que la culture pourrait aussi faire l'objet de programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à travers l'architecture, la littérature, la musique, le théâtre, le cinéma ou la chanson.

MME CAMILLA CROSO (*Actionaid International*) a regretté que le Document final de la Conférence ne reconnaisse pas de manière adéquate l'importance de l'éducation et ne traite pas suffisamment des discriminations dont souffrent, dans le système éducatif, nombre de catégories de populations, dont les jeunes filles et les jeunes, les Afro-descendants ou encore des migrants. Elle a recommandé que les États prennent des mesures d'action affirmative pour traiter du problème des discriminations dans le système éducatif.

MME LINDA ROOTS (*Aldet Centre - Saint Lucia*) s'est félicitée de l'adoption par acclamation du Document final, notant comme particulièrement significatif que les bases économiques et sociales du racisme y soient identifiées. Elle a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à adopter la Convention sur les droits des peuples autochtones. Elle a appelé les anciennes puissances coloniales à rendre les biens culturels et les restes humains qu'ils se sont appropriés sans en avoir été autorisés et souvent au mépris des coutumes locales. Elle a indiqué que son organisation était aussi favorable au versement de réparations pour les descendants des victimes de la traite.

M. LES MALEZER (*Foundation for Aboriginal and Islander Research Action*) a déclaré que l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones reste le principal résultat de la lutte contre le racisme depuis la tenue de la Conférence de Durban, en 2001. Il a remercié l'Australie pour le soutien sans équivoque qu'elle a apporté à cette Déclaration et a exhorté les Gouvernements du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis à procéder de même.

MME CLAUDIA MORCOM (*Association internationale des juristes démocrates*) a exprimé la déception, voire la honte ressentie face à l'absence des États-Unis de la Conférence d'examen. Elle a appelé tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Pacte pour les droits sociaux, économiques et culturels. Par ailleurs, elle a exhorté les organisations non gouvernementales à envoyer des représentants à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Par ailleurs, elle s'est insurgée contre le fait que des poursuites judiciaires passibles de la réclusion criminelle puissent être menées contre des mineurs aux États-Unis. Enfin, elle a regretté que certaines pratiques économiques violent la législation américaine en matière d'environnement.

M. YONAS ENDRIAS (*Forum-Menschenrechte*) a affirmé que l'Allemagne et l'Europe d'une manière générale sont confrontées à un problème, qui doit être traité, qui est celui de la discrimination institutionnelle et structurelle associée, notamment, au profilage racial et ethnique. La violence raciste connaît chaque année une nouvelle recrudescence, cela inclut la violence policière et les décès en garde à vue, a-t-il ajouté, dénonçant notamment le décès d'un requérant d'asile du Sierra Leone dans un commissariat de police à Dessau.

MME LINDIWE NKUTHA (Réseau juridique canadien VIH/sida) a réaffirmé l'importance de dénoncer l'injustice des discriminations en fonction de l'orientation sexuelle. Elle a déploré la criminalisation de certaines pratiques sexuelles entre adultes consentants. Elle a noté que de nombreux États ne protégeaient pas les homosexuels ni les transexuels et que ceux-ci étaient souvent victimes de poursuites, voire de tortures pouvant aller jusqu'à la mort. Ces pratiques sont en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme signée par tous les pays membres, a-t-elle souligné.

M. LOURES BLELBECHEM (Congres Mondial Amazigh) a rappelé que les Amazighs sont les peuples premiers d'Afrique du Nord; on les appelle communément les Berbères. Depuis la tenue de la Conférence de Durban, en 2001, les choses ne sont pas allées dans le sens attendu pour les Amazigh, qui ont continué à subir la répression et l'exclusion pour le simple fait d'être amazigh. Le représentant a dénoncé les détentions d'Amazighs au Maroc, la répression des manifestations d'Amazighs en Algérie en 2001, l'élimination – quasiment achevée – des Amazighs en Tunisie, ainsi que les attaques visant les Amazighs en Libye.

MME AGNÈS CALLAMARD (Article 19 - Centre international contre la censure) s'est félicitée de la conclusion du Document final. Chacun a le droit d'être entendu dans la vie politique, économique et sociale de son pays, a-t-elle rappelé. Cette liberté est l'un des meilleurs moyens de combattre la discrimination raciale. Le système des droits de l'homme doit protéger les individus et non pas les idéologies, a-t-elle ajouté. Elle a lancé un appel à tous les États pour qu'ils mettent en œuvre la Déclaration finale et d'éviter toute démarche rétrograde dans les prochaines résolutions qui seront adoptées par le Conseil des droits de l'homme et ce dans le respect de la Déclaration de Vienne rappelant l'universalité de ces droits.

MME CONCHITA PONCINI (Fédération internationale des femmes diplômées des universités) a attiré l'attention sur les multiples formes de discrimination qui interagissent avec la discrimination sexuelle, comme cela est le cas avec les discriminations fondées sur la race, l'appartenance ethnique, la culture et les traditions, qui ont entraîné un certain nombre de stéréotypes. Elle a insisté sur les formes de discrimination indirecte qui persistent dans le domaine politique, sur le lieu de travail, dans les institutions d'enseignement ainsi que dans les rites religieux et dans les médias. Le document final qui vient d'être adopté comporte quelques lacunes, mais il n'en constitue pas moins une bonne base pour une action multilatérale contre le racisme et les discriminations, a-t-elle en outre déclaré.

M. SONI PRADHAN (Migrants Rights International) a déploré que depuis la Conférence de 2001, l'écart se soit creusé entre les droits des migrants et leur actualisation sur le terrain. Elle a fait observer que les abus visant les migrants persistent et que des crimes sont commis à leur encontre. Elle s'est félicitée que les États présents à la Conférence aient réaffirmé les droits des travailleurs migrants. Les frontières sont connues pour être des lieux où les droits sont suspendus, a-t-elle souligné. Elle s'est inquiétée que le paragraphe 77 de la Déclaration parle de «gestion de la migration», arguant que ce cadre est souvent utilisé pour restreindre les droits des migrants et maintenir l'exclusion sociale fondée sur la nationalité. Elle a demandé la révision des politiques discriminatoires qui ne sont pas conformes au droit international.

M. NAVANEETHAN SHANMUGARAJAH (Council of Agencies Serving South Asians) a reconnu les progrès, bien que limités, obtenus par le Canada dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Néanmoins, les inégalités raciales sont une réalité pour nombre de personnes au Canada. Le représentant a ainsi déploré l'augmentation du profilage raciale par les écoles, la police et les médias à l'encontre de la jeunesse en provenance d'Asie du Sud, surtout s'il s'agit de Sikhs, de musulmans ou de Tamouls.

MME SAM COHEN (Jewish Leadership Council) a déploré que certaines organisations non gouvernementales aient été mises à l'écart. Elle a précisé que des réunions ont été organisées avec plus de 200 diplomates et des représentants d'organisations non gouvernementales, auxquelles ont participé les groupes juifs. Elle a souligné que la Conférence d'examen a été perçue comme un nouveau départ après la débâcle de la première Conférence de 2001. Or, de nombreuses questions n'ont pas été abordées, a-t-elle déploré, faisant remarquer qu'une chance historique qui a été perdue. Elle a estimé que la Conférence de 2001 a été le point de

départ d'un antisémitisme et d'une campagne de boycott d'Israël. Aucune conférence d'examen ne pourra corriger ce qui a été fait, a-t-elle souligné.

MME ROSALINA PRASHKER (*OBE-CST Protecting the Jewish Community*) a déclaré que la tradition juive apprend à rechercher la justice et à lutter pour les droits de l'homme. C'est en raison de ces valeurs que René Cassin la Déclaration universelle des droits de l'homme, a-t-elle ajouté. Huit ans après la tenue de la Conférence de Durban, force est de constater que les États Membres des Nations Unies n'ont pas consenti assez d'efforts pour lutter contre le racisme et les discriminations, a ajouté le représentant, exhortant donc ces derniers à redoubler d'efforts à cette fin.

M. BARRISTER MAJID TRAMBOO (*International Council for Human Rights*) a déploré que les mêmes problèmes qui étaient survenus lors de la Conférence de Durban en 2001 semblent avoir entaché cette Conférence et, partant, freinent les progrès en vue de l'élimination du racisme et de la discrimination. Rappelant qu'un consensus n'est atteignable que par une discussion entre toutes les parties, il a fait observer que les parties le mieux équipées pour répondre aux déclarations controversées auraient pu apporter leur contribution au débat en restant dans la salle. Il a souligné que les personnes sans nationalité, les apatrides et les personnes sous occupation souffrent de discrimination de manière disproportionnée et estimé qu'une référence plus marquée des droits des personnes sous occupation servirait l'objectif d'éradication du racisme. Enfin, il a attiré l'attention sur les conditions de vie dans le Cachemire indien occupé.

M. KHALLAD SWAID (*Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants*) a souligné que la situation des droits de l'homme s'est détériorée depuis la tenue de la Conférence de Durban en 2001. Qu'en sera-t-il dans dix ans, lors de «Durban III», s'est-il interrogé ? Adopterons-nous alors une déclaration finale encore moins de contenu que celle de «Durban II»? Le représentant a fait part de sa profonde préoccupation face à la montée de l'islamophobie à travers le monde. Il a également craint que la crise financière actuelle ne mène à une montée des partis d'extrême droite, en particulier en Europe.

MME EVA MARTINA GAMBOA (*Chirapaq: Centro de Culturas Indias*) a fait observer qu'en théorie les lois consacrent l'égalité entre tous les citoyens, mais que dans la pratique cette protection est déniée aux peuples autochtones et en particulier aux femmes et aux enfants autochtones. Dans ce contexte, elle a préconisé que les États assurent la participation politique des femmes et des peuples autochtones. Les États devraient assumer leur dette historique à l'égard des peuples autochtones et en particulier aux victimes de la violence publique. Les États devraient également mettre un terme au climat de confrontation actuel et rechercher des solutions pacifiques aux conflits en respectant l'opinion des peuples autochtones, a-t-elle souligné.

M. DERRICK JACKSON (*African Hebrew Development Agency*) a rappelé que la valeur de la vie humaine pâtit encore, aujourd'hui, de concepts débilissants tels que le racisme. Il a dénoncé les mensonges et des déceptions fondamentales et institutionnelles qui ont mis l'humanité sur une voie qui, si elle n'est pas réorientée, nous mènera tous vers un enfer sur Terre. La vérité est le facteur déterminant pour mettre un terme au racisme, aux discriminations, à la xénophobie et à l'intolérance, a insisté le représentant.

MME PATRICIA M. MUHAMMAD (*Bilal Justice International*) a attiré l'attention sur les victimes de la traite contemporaine des femmes, des enfants et parfois des hommes, qui sont exploités, violés et abusés. Elle a également déploré que les Américains d'ascendance africaine soient les victimes du profilage racial, de discrimination institutionnalisée dans le domaine du logement, de l'emploi et de l'éducation. Parmi ces personnes, nombreuses sont musulmanes, a-t-elle souligné, précisant qu'elles subissent une double discrimination. Elle a fait remarquer que la communauté internationale a la capacité de créer un précédent s'agissant des réparations pour l'esclavage, précisant que demander pardon demande un seul pas courageux.